

Alun de Chrome

Attention**SECTION 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

Nom commercial : ALUN de CHROME
Numéro CAS : 7788-99-0
Numéro EINECS : 233-401-6
Numéro d'enregistrement Reach : /

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Industrie du cuir - composant pour le tannage du cuir.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Mon-Droguiste.Com
39 Bis Rue Du Moulin Rouge
10150 Charmont Sous Barbuise
Tél : +33.(0)3.25.41.04.05
Email : contact@mon-droguiste.com
Web : www.mon-droguiste.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° ORFILA : +33 (0)1 45 42 59 59

SECTION 2. Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification CE 67/548 ou CE 1999/45**

Classification : Xi; R36/37/38

Code(s) des classes et catégories de danger, Règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP)

- Dangers pour la santé : Irritation cutanée - Catégorie 2 - Attention - (CLP : Skin Irrit. 2)
Irritation oculaire - Catégorie 2 - Attention (CLP : Eye Irrit. 2)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique - Irritation des voies respiratoires - Catégorie 3 - Attention (CLP : STOT SE 3)

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement d'Etiquetage CE 1272/2008 (CLP)****• Pictogramme(s) de danger**

- Pictogramme(s) de danger : GHS07
- Mention d'avertissement : Attention
- Mention de danger : H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
H315 - Provoque une irritation cutanée.
H335 - Peut irriter les voies respiratoires.

Alun de Chrome

SECTION 2. Identification des dangers (suite)

• Conseils de prudence

Prévention : P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/un équipement de protection du visage.

Intervention : P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

2.3. Autres dangers

Autres dangers : Résultats des évaluations PBT et vPvB : Non défini.

Peut causer des irritations de la peau.
Peut provoquer une irritation des muqueuses.
Peut causer conjonctivite oculaire.

SECTION 3. Composition/informations sur les composants

Nom de la substance	Contenance	No CAS	No CE	Numéro index	REACH	Classification
Sulfate de chrome (III) et de potassium dodécahydraté	98 %	7788-99-0	233-401-6	----	----	Xi; R36/37/38 ----- Skin Irrit. 2;H315 Eye Irrit. 2;H319 STOT SE3; H335

SECTION 4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales : En cas de perte de conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité. Amener la victime à l'air libre. Consulter immédiatement un médecin. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

- Inhalation : Amener la victime à l'air libre.

- Contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

- Contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 15 minutes. Consulter un médecin si nécessaire.

- Ingestion : Rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Eau potable : 0.5 L Eau tiède Ne pas faire vomir. Appeler un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Non précisé.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Non précisé.

SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange : Le produit n'est ni combustible ni explosif. La substance ne forme pas de composition combustible.

- Agents d'extinction appropriés : Eau , Mousse , Poudre.

- Agents d'extinction non appropriés : Tetrachlore

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Alun de Chrome

SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie (suite)

Par combustion, formation de produits : Oxydes de soufre (SOx)

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un vêtement de protection approprié. Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

SECTION 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Pour les secouristes : Utiliser : Appareil de protection respiratoire , Lunettes de sécurité , Vêtements de protection , Gants de protection : Gants en caoutchouc.

Pour les non-secouristes : Evacuer la zone. En cas de nécessité absolue, ne pénétrer dans ces zones qu'avec : Voir ci-dessous.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Décontamination : Balayer ou recueillir le produit déversé. Récupérer les résidus et les placer dans des fûts étiquetés fermés pour destruction. Matériau approprié : Polyéthylène , PVC .

Méthode d'élimination des déchets : Se mettre en rapport avec une entreprise spécialisée dans l'élimination de déchets pour procéder à l'élimination de ce produit.

Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir Rubrique 13.

Voir Rubrique 8.

SECTION 7. Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Assurer une extraction ou une ventilation générale du local afin de réduire l'exposition aux poussières.

Conseils sur l'hygiène générale :

Ne pas manger, boire ou fumer en travaillant avec le produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entreposer à l'intérieur dans un endroit frais et sec. Conserver le récipient dans un endroit convenablement ventilé. Stocker à l'abri de l'exhalation chimique. Conserver dans les conteneurs d'origine. Conserver dans des récipients intacts.

Température de stockage : 0 - 25 °C.

Humidité de l'air (max.) : 75% (Recommandé(e)s)

De préférence avant 12 mois à compter de la date de fabrication.

Ne pas stocker en vrac ou dans un emballage défectueux. Altérations / Perte de l'eau de cristallisation à partir de 20 °C.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Non précisé.

SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

Observer les règlements nationaux.

Alun de Chrome

SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle (suite)

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures techniques	: Evitez tout contact avec la peau. Eviter le contact avec : Membranes muqueuses
Protection individuelle	: Ne pas manger, boire ou fumer en travaillant avec le produit.
- Protection respiratoire	: Respirateur anti-poussières. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. En cas de : Effets à long terme : Porter un équipement de protection respiratoire.
- Protection de la peau	: Vêtements de travail protecteurs.
- Protection des yeux	: Lunettes de sécurité , Ecran facial.
- Protection des mains	: Gants de protection : Gants en caoutchouc.
Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement	: Ne pas rejeter dans l'environnement.

SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**9.1.a. Aspect**

Altération dans l'air /
Perte de l'eau de cristallisation à partir de 20 °C.
Cristallin(e). (20 °C)

Etat physique	: Solide.
Couleur	: Pourpre profond

9.1.b. Odeur

Inodore.

9.1.c. Seuil olfactif

Aucune donnée disponible.

9.1.d. pH

2 - 3,5

9.1.e. Point de fusion / Point de congélation

89 °C

9.1.f. Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Inconnu(e).

9.1.g. Point d'éclair

Inconnu(e).

9.1.h. Taux d'évaporation

Aucune donnée disponible.

9.1.i. Inflammabilité

Aucun(e).

9.1.j. Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité

Inconnu(e).

9.1.k. Pression de vapeur

Aucune donnée disponible.

9.1.l. Densité de vapeur

Alun de Chrome

SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques (suite)

Aucune donnée disponible.

9.1.m. Densité relative

Densité : 1835 kg/m³ (20 °C)

Masse vol. apparente : 900 -950 kg/m³

9.1.n. Solubilité(s)

Solubilité dans : Soluble dans l'éthanol. Ether : Modérément soluble. (20°C)

Solubilité dans l'eau : 250 g/l (20 °C)
500 g/l (100°C)

Liposolubilité : Inconnu(e).

9.1.o. Coefficient de partage : n-octanol / eau

Inconnu(e).

9.1.p. Température d'auto-inflammabilité

Aucune donnée disponible.

9.1.q. Température de décomposition

Aucune donnée disponible.

9.1.r. Viscosité

Aucune donnée disponible.

9.1.s. Propriétés explosives

Inconnu(e).

9.1.t. Propriétés comburantes

Aucune donnée disponible.

9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible.

SECTION 10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Non précisé.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Températures élevées : Perte d'eau. (Sans changement de structure chimique ou l'état physique) Perte de : 10 H₂O (100 °C), 12 H₂O (400°C)

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(e).

10.4. Conditions à éviter

Contact prolongé avec l'air : (Températures supérieures à 20 °C) - Altérations

10.5. Matières incompatibles

Aucun(e).

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des températures élevées peuvent libérer : Oxydes de soufre (SO_x)

Alun de Chrome

SECTION 11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

- Toxicité aiguë** : Non attendu(s)
- Admin. orale (rat) DL50 [mg/kg]** : Non défini.
- Admin.cutanée (rat) DL50 [mg/kg]** : Non défini.
- Administ.cutanée (lapin) DL50** : Non défini.
- Inhalation (rat) DL50 [mg/kg]** : Aérosol , particules , gaz , vapeurs : Non défini.
- Toxicité subchronique** : Non attendu(s)
- Toxicité chronique** : Non attendu(s)
- Inhalation** : Si inhalation de poussières :
Irritation des muqueuses . Peut provoquer : Toux , Dyspnée. Les solutions de la substance peuvent rarement être irritantes pour la peau sensible, à l'oeil et à la muqueuse en contact à long terme direct dans les fortes concentrations. Matière non toxique , Légère toxicité peut être observée en cas d'ingestion en grande quantité et de forte concentration.
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée** : Aucune donnée disponible.
 - **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** : Aucune donnée disponible.
 - **Sensibilisation respiratoire ou cutanée** : Non attendu(s)
 - **Mutagénicité sur les cellules germinales** : Non attendu(s)
 - **Cancérogénicité** : Non attendu(s)
 - **Toxicité pour la reproduction** : Non attendu(s)
 - **Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique** : Aucune donnée disponible.
 - **Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée** : Aucune donnée disponible.
 - **Danger par aspiration** : Aucune donnée disponible.

SECTION 12. Informations écologiques

12.1. Toxicité

- Informations toxicologiques** : Non considéré comme dangereux pour la santé ou pour l'environnement.
En cas d'accident : Suivez les instructions pour la manipulation sans danger décrite dans cette fiche de données de sécurité.
BSK5 : 2000 mg/kg

CE50 - 48 Hrs - Daphnia magna [mg/l] : Non défini.

CI50 72h Algues [mg/l] : Non défini.

CL50 - 96 Heures - poisson [mg/l] : Non défini.

12.2. Persistance et dégradabilité

Non défini.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Non défini.

12.4. Mobilité dans le sol

Non défini.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Alun de Chrome

SECTION 12. Informations écologiques (suite)

Non défini.

12.6. Autres effets néfastes

Non défini.

SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Décontamination :

Balayer ou recueillir le produit déversé. Récupérer les résidus et les placer dans des fûts étiquetés fermés pour destruction.

Matériau approprié : Polyéthylène PVC

Méthode d'élimination des déchets :

- Toute méthode de traitement de déchets appropriée.

- Se mettre en rapport avec une entreprise spécialisée dans l'élimination de déchets pour procéder à l'élimination de ce produit.

Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Récipients contaminés :

Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Se mettre en rapport avec une entreprise spécialisée dans l'élimination de déchets pour procéder à l'élimination de ce produit.

SECTION 14. Informations relatives au transport**14.1. Numéro ONU**

Non réglementé.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Non réglementé.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé.

14.4. Groupe d'emballage

Non réglementé.

14.5. Dangers pour l'environnement

Non réglementé.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non réglementé.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15. Informations réglementaires**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges

Directives 67/548/CEE et 1999/45/CE

Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation :

Substances extrêmement préoccupantes : Aucun des composants n'est répertorié.

Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et

Alun de Chrome

SECTION 15. Informations réglementaires (suite)

préparations dangereuses et de certains articles dangereux : Non applicable.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée.

SECTION 16. Autres informations

Texte des Phrases R du § 3 : R36/37/38 : Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

Texte des Phrases H du § 3 : H315 - Provoque une irritation cutanée.
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
H335 - Peut irriter les voies respiratoires.

Étiquetage CE 67/548 ou CE 1999/45

Symbole(s)



: Irritant.

Phrase(s) R : R36/37/38 : Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conforme au Règlement (CE) No. 1907/2006.

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Fin du document